

# ENTRÉE-NOUVEAU.

THIAVILLE S/M MEURTHE

N°249

SEPT 88



-- VILLAGES - MAISONS FLEURIS --



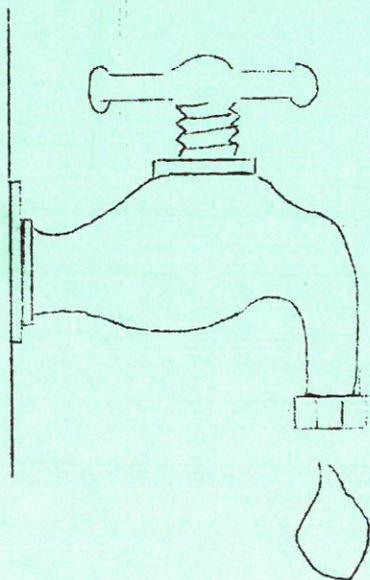
Le jury départemental a classé THIAVILLE-sur-Meurthe 1er village fleuri (dans la catégorie des communes de 300 à 1 000 habitants) pour le département de Meurthe-et-Moselle. Un jury régional parcourera les villages classés les 6, 7 et 8 septembre et établira le palmarès pour toute la Lorraine. Alors, ne relâchons pas nos efforts... Mais dès à présent, je remercie toutes celles et ceux qui ont fleuri et ont ainsi contribué à obtenir ce résultat qui nous honore tous. Continuons...

-- E A U --

A plusieurs reprises, au cours du mois d'Août, des habitants de Fagnoux et quelques autres n'ont pu être approvisionné normalement en eau. D'autres ont enregistré des chutes de pression parfois importantes. Chacun s'est interrogé et les rumeurs les plus fantaisistes ont été colportées. Voici très objectivement les données de cette affaire, les problèmes à résoudre et les réponses à quelques questions que logiquement vous vous posez:

Ce qu'il faut savoir:

- \* les trois réservoirs sont situés à mi-chemin entre les Hayottes et le Petit Paris. Leur faible altitude par rapport aux maisons de Fagnoux et du village explique en partie le peu de pression au robinet. La capacité totale de la réserve est de 270 m<sup>3</sup> (2 réservoirs de 75 m<sup>3</sup> chacun et un de 120 m<sup>3</sup>) branchés en parallèle.
- \* Deux sources alimentent les réservoirs: la source Piton et celle des Grands Fourchons. Actuellement, l'arrivée d'eau de ces deux sources est de 230 à 240 m<sup>3</sup> par 24 H.
- \* la conduite de distribution a un diamètre de 125 mm, les Hayottes étant alimentées par une canalisation spéciale.



\* la consommation journalière des habitants et de 65 à 70 m<sup>3</sup> (moyenne annuelle). Cette consommation est plus élevée en été (arrosage des jardins, piscines, douches, etc...) et peut être estimée à 100 m<sup>3</sup> avec des pointes maximales de 120 m<sup>3</sup>. A noter que la consommation est plus élevée à certaines heures ou certains jours (samedi, dimanche). Elle est habituellement presque nulle la nuit.

Ce que l'on constate:

L'arrivée d'eau aux réservoirs est inchangée (230/240 m<sup>3</sup>) par 24 heures mais la réserve de 270 m<sup>3</sup> chute à 120 m<sup>3</sup>, les réservoirs accusant en quelques heures une baisse de niveau de 1,30 m à 1,50 m, ceci malgré l'arrivée permanente des sources.

Le réseau de distribution, dans cette situation, ne peut plus fournir les points hauts et la pression devient presque nulle ailleurs..

Le réseau de distribution a été examiné en détail. Il a été " ausculté " par des spécialistes des problèmes d'eau avec un appareil très sophistiqué et aucune fuite anormale n'a été décelée jusqu'au 18 Août 1988;

A cette date, Monsieur Thierry VALENTIN (que nous remercions), a repéré un écoulement important au fond de l'égout, sous le dispositif anti-odeur. C'est le bruit du ruissellement qui a attiré son attention. Le lendemain, l'Entreprise CHIARAVALLI effectuait la réparation utile. Depuis, les désordres ont cessé et la situation est redevenue normale.

Réponses à quelques questions que vous vous êtes posées:

\* Pourquoi ne pas avoir arrêté les fontaines?

- seules 3 fontaines sont alimentées par les réservoirs: Bellevue, Café du Moulin, Rue de la Côte. Elles ont été arrêtées dès que le manque d'eau a été constaté et ont été remises en service au fur et à mesure du retour à une situation normale. Les 7 autres fontaines sont alimentées par des sources particulières différentes de celles arrivant aux réservoirs.

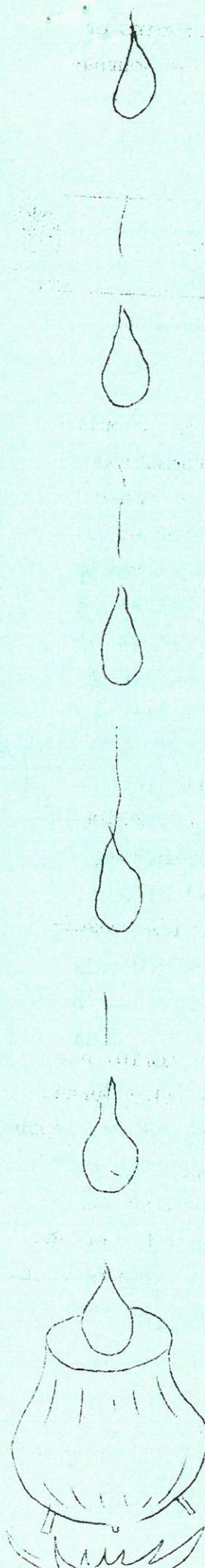
Le maintien en service des fontaines reste une ardente volonté des élus.

Pourquoi ne pas avoir coupé l'alimentation la nuit?

- Cette formule qui permet de reconstituer la réserve d'eau des réservoirs n'est utilisée qu'en toute dernière limite car elle a l'inconvénient de gêner certains utilisateurs, tels le boulanger, les factionnaires, etc...

Pourquoi ne pas augmenter l'arrivée d'eau aux réservoirs?

L'arrivée actuelle résulte du débit des sources (on capte ce qui sort...) et surtout du diamètre des conduites alimentant le réservoir



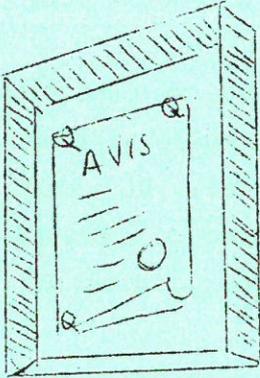
(on ne peut pas en faire passer plus que la conduite ne peut en écouler)

Il n'existe aucune autre source à proximité des réservoirs et l'arrivée actuelle est presque trois fois supérieure aux besoins journaliers.

Une réflexion est cependant engagée au Conseil.

THIAVILLE PROPRES ET FLEURIS... ÇA SE SAIT...ÇA SE DIT...CONTINUONS...

-- INFOS --



L'information des habitants est assurée par le bulletin "ENTRE - NOUS". Bien évidemment, certaines informations ignorées lors de la réalisation de celui-ci peuvent ne pas y figurer. En ce cas, il est rappelé que les informations urgentes font l'objet d'un affichage chez les commerçants (boulangerie, boucherie, etc...) et sur les panneaux situés à Bellevue (près de chez Mr. ROMAC), rue du Général Paradis (au "STOP"), panneau du Foyer Rural, panneau face à la Mairie, panneau près de l'église, Petit fagnoux et bifurcation avec le Petit Paris et la route de Sainte-barbe.

C'est ainsi que la coupure d'eau a été annoncée. A noter que cette décision n'a pu être prise que la veille à 20 heures à l'issue d'une réunion Subdivision de l'Équipement, Entreprise et Municipalité et qu'il était trop tard pour faire insérer un article dans la presse.

Alors... les panneaux... croyez-moi... c'est judicieux de les consulter...! Pensez-y!

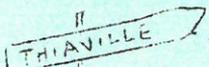
-- LA VIE DU VILLAGE --

♦ Décès: Le 19 Août est décédée à Raon-l'Étape Madame Marie Louise COLIN, née BOUDOT; elle avait 74 ans et habitait 7, rue de l'église à Thiaville/Meurthe. Sympathiquement connue dans notre commune où elle était née, elle était l'épouse de Monsieur Raymond COLIN, ancien boulanger, décédé il y a un an.

A toute sa famille, nous présentons nos plus sincères condoléances.

♦ Nouveaux habitants: Monsieur et Madame Michel GEORGES et leurs trois enfants se sont installés dans leur maison, N° 1, rue du Petit Paris le 24 juin dernier.

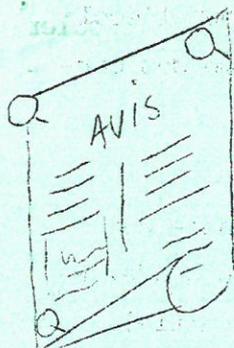
Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.



-- LOTISSEMENT BELLEVUE --

Les dispositions de la Loi 86-13, article 8, du 6 Janvier 1986 sont en vigueur depuis le 8 Juillet 1988. En conséquence, les dispositions d'urbanisme du lotissement cessent de s'appliquer.

.../...



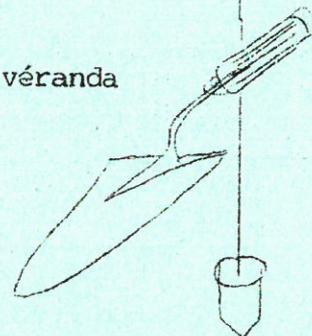
-- PROCHAINES MANIFESTATIONS --

10 Septembre	Soirée cochonnet	F.R. Lachapelle
17 Septembre	Bal disco des jeunes	F.R. Thiaville
24 Septembre	Soirée diapos en relief	F.R. Thiaville
8/15 Octobre	Soirée couscous	A.F. Thiaville
23 Octobre	belote	F.R. Lachapelle

-- PERMIS DE CONSTRUIRE --

Les demandes suivantes ont été enregistrées:

- \* Madame Paulette MASSLOFF, rue du Général Paradis: une terrasse, véranda
- \* Monsieur Pierre BERLENDIS, rue du Général Paradis: un abri.
- \* Monsieur Alain LEGER, rue des Vosges: une terrasse.
- \* Madame Jacqueline DELONG, rue de la Maison Ronde: un garage
- \* Monsieur Claude GUYOT, rue de Fagnoux: un garage
- \* Monsieur Pierre HYPOLITE, rue du Général Paradis: un appentis.



FLEURS . . . LANGAGE DU COEUR . . .

-- EN DIRECT DU CONSEIL --

Le Conseil était réuni le vendredi 19 Août. Excusés: Messieurs Vittoré PETTOVEL et Gérard GEORGES.

Sous la présidence de Monsieur Roger ERHARD, 1er Adjoint, le Conseil vote le compte administratif de 1987 qui s'établit ainsi:

Dépenses: Fonctionnement: 776 208,54 F

Investissement: 350 909,82 F

Recettes: Fonctionnement: 1 314 758,45 F

Investissement: 284 851,00 F

Excédent global de clôture: 472.490,09 F

Les comptes administratifs du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles sont également votés.

Sous la présidence du Maire, les points suivants sont ensuite examinés:

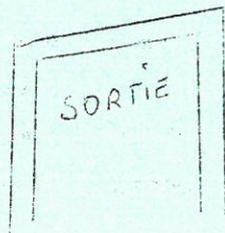
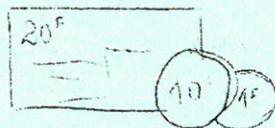
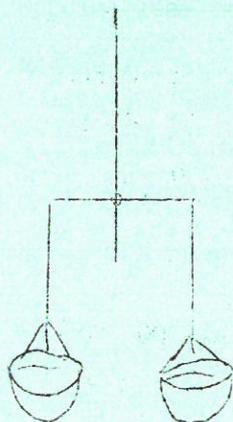
\* Loyers communaux:

ils sont majorés de 2%: au 1er octobre 1988, le logement au-dessus de la Mairie, au 1er juin 1989, le logement de l'école.

\* T.U.C.:

une prime mensuelle de 200 F sera versée à Mr. Christophe HAB, employé comme stagiaire T.U.C. à compter du 1er juillet 1988. Un avertissement sera adressé à un autre T.U.C. et le renouvellement du contrat de 3 mois d'un 3ème T.U.C. ne sera pas réalisé.

.../...



On recherche par ailleurs une jeune fille pour l'école à partir d'octobre, de préférence titulaire d'un diplôme des carrières sanitaires et sociales ou équivalent.

\* Voirie communale:

le Conseil décide le classement dans la voirie communale des rues suivantes: Général Paradis, Les Hayottes, Maison Ronde, Petit Fagnoux, pierre Pierron, passage des Vaches (en partie), chemin de Grandrupt (en partie). Il s'agit d'une décision administrative, sans aucune incidence pour les habitants mais qu'il convient d'effectuer, la longueur de la voirie communale étant un des éléments de calcul de certaines subventions.

Un arrêté municipal vient d'être pris en ce sens, il est affiché aux endroits habituels.

L'enquête publique obligatoire se déroulera du 1er au 31 octobre 1988 avec registre à votre disposition en Mairie aux heures habituelles pour recevoir les observations éventuelles.

Monsieur Charles MERCY, Maire de LACHAPELLE, est désigné comme Commissaire Enquêteur.

\* Eclairage école:

les salles de classe du bâtiment principal (classe du Directeur, salle de repos et couloir) ne disposent pas d'un éclairage moderne de qualité et sont encore équipées de lampes à incandescence à consommation élevée.

Après avis du Conseil d'école, les élus décident de réaliser les aménagements utiles et acceptent le devis de 20 565 F établi par Monsieur Salaignac, architecte. Ils sollicitent la subvention correspondante.

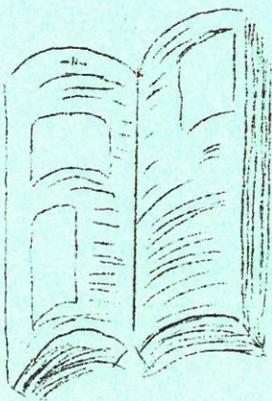
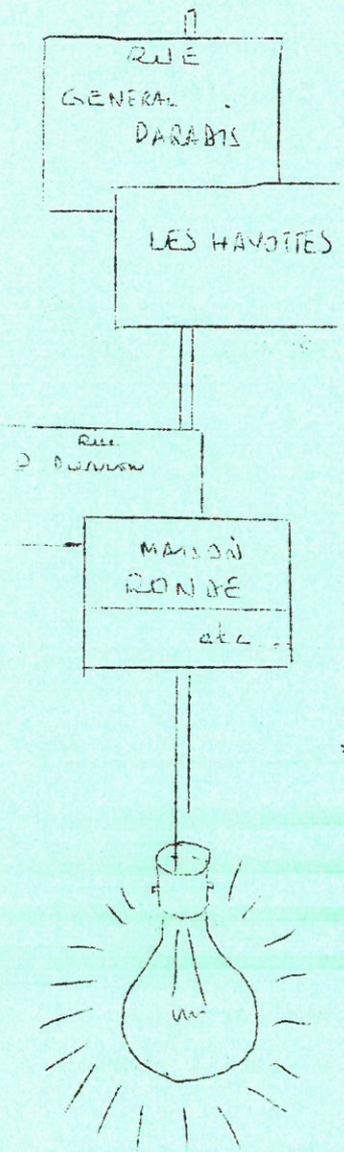
\* Acquisitions foncières:

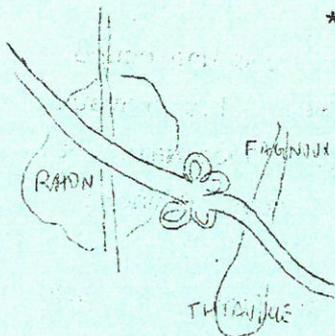
Soucieux de l'avenir, le Conseil décide d'acquérir trois parcelles boisées contiguës ou à proximité de la forêt communale (90 ares 67). Il achète également une chenevière de 245 m<sup>2</sup> à la croix;

\* Brochures sur le Pays de Baccarat:

Yves CUNY de son vivant avait l'intention d'éditer à 1 500 exemplaires une brochure sur le canton, qu'il pensait vendre 100 F, le bénéfice réalisé devant permettre de restaurer la chapelle Saint-Jean de Bertrichamps. Il n'a pu mener ce projet à son terme;

La commune était sollicitée pour se porter acquéreur d'un certain nombre de brochures à remettre en cadeau ou à des personnalités si toutefois elles étaient éditées. Compte tenu de l'existence de " THIAVILLE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI " qui peut être remise aux personnalités en visite chez nous, le Conseil décide de se porter acquéreur d'une brochure seulement.



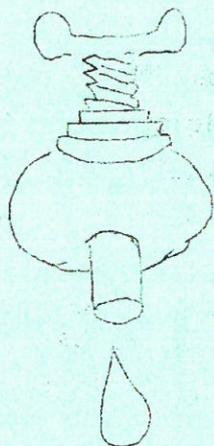


\* R.N. 59:

Le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Lunéville en date du 19 juillet 1988 indiquant, pour ce qui concerne le contournement de Raon-l'Etape, que la Direction Départementale des Vosges qui gère ce dossier conserve sa faveur au tracé présenté, c'est-à-dire celui qui passe entre la forêt et le lotissement de Bellevue.

Affaire à suivre...

\* Renforcement eau:



Le projet établi par la Direction Départementale de l'Equipement est examiné et adopté. Coût des travaux: 1 005 404 F. Une subvention de 50 % sur le montant hors taxe est espérée du Conseil Général. Les 157 677 F de TVA seront récupérés deux ans après les travaux. Il faut que la commune finance 581 541 F. Les modalités de l'emprunt utile seront examinées ultérieurement.

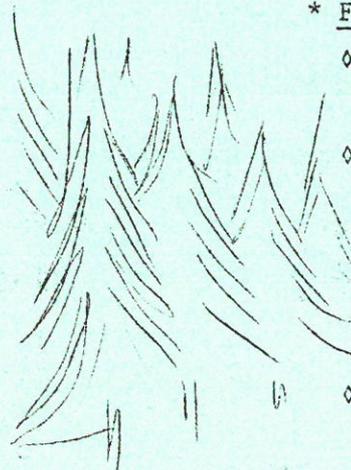
Sous réserve de l'attribution de la subvention, ces travaux pourraient être réalisés en 1989 ou 1990.

La conduite actuelle de 125 mm qui assure en ce moment la totalité de la distribution alimenterait à l'avenir uniquement Fagnoux, y compris côté Lachapelle, le Pré de la Scie, la rue de la Maison Ronde et la rue du Moulin jusqu'au carrefour de l'église. Une nouvelle conduite de 200 mm en plastique serait créée depuis les réservoirs jusqu'au carrefour de l'église (2 150 mètres de longueur). Seules les bornes d'incendie de Fagnoux y seraient branchées.

A partir de l'église, cette nouvelle conduite serait reliée aux canalisations existantes pour alimenter les autres rues: de la Côte, de l'église, de la Libération, de la gare, Pierre Pierron, d'Alsace, des Vosges, Général Paradis, Grandrupt et Bellevue.

Les chutes de débit enregistrées à certaines heures ou en bout de réseau devraient disparaître tout en assurant dans de bonnes conditions la couverture incendie de Fagnoux qui est actuellement très aléatoire avec les bornes en place.

\* Forêts:



- ◊ Résineux des parcelles 1 à 3: ont été vendus sur pied le 8 juin 1988 aux Etablissements WEBER pour 71 000 F.
- ◊ Chablis dans diverses parcelles: 50 m3 environ sont à exploiter Aucune réponse n'ayant été enregistrée à la suite de l'appel d'offre organisé par la Municipalité, le Conseil autorise le Maire à traiter à l'amiable et le charge de trouver un acquéreur en liaison avec la Commission des Forêts.
- ◊ Coupes à venir: Elles auront lieu dans les parcelles 19, 5 et 6. 160 m3 de grumes et 80 stères sont attendus dans la parcelle 19. 160 m3 de grumes dans les parcelles 5 et 6. Pour 1989, elles auront lieu dans les parcelles 10 et 31.

- ◊ Coupe exceptionnelle: l'éventualité de la délivrance d'une coupe hors compte est examinée afin de financer, en partie, les travaux du renforcement en eau, diminuer d'autant l'emprunt nécessaire et les remboursements ultérieurs. La Commission des Forêts donnera son avis d'ici la fin de l'année.
- ◊ Travaux: un apport de 141 tonnes de trapp a été réalisé par O.N.F sur le chemin de desserte des parcelles 7 à 9; le régalage est en cours.
- ◊ Affouages 1987: une partie de ceux-ci a été faite par Monsieur Bombarde, hûcheron professionnel à Sainte-Barbe. Malgré plusieurs interventions et mises en garde, le travail, dont la fin était prévue par contrat pour le 15 avril 1987, n'était pas terminé le 8 juin 1987!

Après avis de l'O.N.F. et de la Commission des Forêts, le contrat a été rompu par la commune comme prévu à l'article 13. Des pénalités de retard également prévues au contrat ont été appliquées (3 960 F). D'autres retenues (5% sur la prime à la qualité soit 1 784 F et 144 F de bris de réserve ont également été effectuées à la demande de l'O.N.F.

La parfaite régularité de ces opérations a été vérifiée par l'O.N.F. et les décomptes par la Perception. Monsieur Bombarde a été avisé de ces décisions par lettre du 3 Juillet 1987 et a encaissé le solde de son salaire.

Or, nous apprenons que Monsieur Bombarde a déposé plainte contre le Maire... pour abus de confiance! Affaire à suivre... mais comprendra qui pourra...!

LA PROPRETE DEVANT CHEZ SOI ... CE N'EST PAS UNE QUESTION D'ARGENT

-- S A N G --

21 NOVEMBRE 1988 DON DU SANG A THIAVILLE

Plus de 2 200 associations réparties sur tout le territoire aident les Centres de Transfusion Sanguine pour que ceux-ci parviennent à remplir leur mission. Jusqu'à présent, ils ont réussi à satisfaire les besoins.

En sera-t-il toujours ainsi?

Cela dépend de vous. En effet, nous constatons qu'en France, moins d'une personne sur dix donne son sang. Ce chiffre est très insuffisant. Une minorité ne peut pas indéfiniment satisfaire les besoins de toute une population.

Personne n'est à l'abri d'un accident ou de la maladie. Demain, vous pouvez avoir besoin de sang ou de dérivés sanguins, que ce soit pour vous ou un de vos proches. Que se passerait-il si le sang dont vous avez besoin n'est pas disponible? Ou si le stock est épuisé? On doit pouvoir compter sur un nombre plus important de donateurs.

Ceux-ci vous rappellent que le sang est irremplaçable.  
Ils vous rappellent que le don du sang est sans inconvénient.  
Ils souhaitent vous accueillir lors du prochain don du sang à

THIAVILLE (Mairie) LUNDI 21 NOVEMBRE

L'heure sera précisée dans le prochain bulletin. Une collation sera offerte sitôt le don effectué.

En 1987, 60 donateurs ont fait le geste qui peut sauver. En 1988, est-il déraisonnable d'espérer faire 10 % de plus? Chiche...! Montrons une fois encore que nous méritons pleinement la réputation d'accueil et de générosité que l'on nous prête...

-- 11 NOVEMBRE --

Les cérémonies du Souvenir se dérouleront à THIAVILLE selon le programme de principe suivant:

- \* 8 h 45: rassemblement,
- \* 9 h 00: office religieux,
- \* 10 h 00: cérémonies et vin d'honneur, vente du Bleu de France.

-- ELECTIONS CANTONALES --

Elles se dérouleront le dimanche 25 Septembre. En cas de 2ème tour, il aurait lieu le dimanche 2 Octobre.

-- LE BONHEUR GENEREUX --

- \* La quête effectuée le 20 Août lors du mariage de Didier BOQUEL avec Géraldine MARCOT a produit la somme de 441,20 F à répartir par moitié pour le Comité de lutte contre le cancer et le football de Thiaville.
- \* Lors du mariage de Thierry GEORGES avec Nathalie WEYAND, le 27 Août, la somme de 491,15 F a été recueillie à partager par moitié entre les Sapeurs-Pompiers de Thiaville et la Chorale.

Nous renouvelons nos meilleurs voeux de bonheur à ces deux jeunes couples et nous les remercions vivement pour leur geste.

-- POLICE NATIONALE --

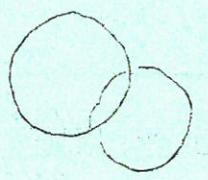
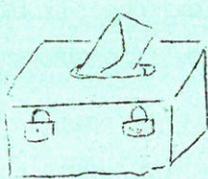
En vue du recrutement de gardiens de la Paix, d'enquêteurs, d'officiers de Paix, d'inspecteurs et de Commissaires, un concours aura lieu en 1989.

Pour tous renseignements, s'adresser Caserne Riberpray, Rue Belle Isle, B. P. N° 1064, 57036 METZ CEDEX, tél: 87 37 93 96.

.../...



NOTEZ CETTE DATE



A l'attention des femmes en quête d'emploi

-- LE COIN DES ETOURDIS --

◊ Un livre " Vive le modelage " a été trouvé rue Général Paradis, fin Août.

◊ Un pull genre sweater a été trouvé au préau de l'école fin août, après la Ruche.

Ces objets peuvent être réclamés en Mairie.

-- DECLARATION DES APPAREILS TELEVISION --

Une permanence sera assurée par des agents des Services Extérieurs du Trésor, Service de la Redevance de l'Audiovisuel,

LE MERCREDI 12 OCTOBRE 1988 DE 11 H A 12 H A LA MAIRIE DE THIAVILLE.

Sont invitées à se présenter à cette permanence:

- \* les personnes détentrices d'un appareil non déclaré,
- \* les personnes acquittant une redevance pour un téléviseur " noir et blanc " alors qu'elles détiennent un téléviseur " couleur ",
- \* les personnes désirant obtenir des renseignements (exonérations...)

Les personnes qui sont dans l'impossibilité de se déplacer, peuvent régulariser leur situation en faisant parvenir une déclaration dans un délai de 15 jours à l'adresse suivante:

Service de la redevance de l'Audiovisuel - circonscription de Contrôle de NANCY-64, Avenue de la Malgrange - B. P. N° 82 - 54140 JARVILLE LA MALGRANGE  
Téléphone: 83 56 22 46 (le lundi)

Après tenue de la permanence, les infractions relevées au domicile des redevables par les agents assermentés du Service pourront être sanctionnées par un rappel pouvant porter sur trois années, avec pénalité, plus l'échéance en cours, (conformément aux articles 9 et 14 du décret n° 82-971 du 17.11.1982).

Les régularisations spontanées, effectuées par courrier ou à la permanence, n'entraîneront aucun rappel pour le passé.

-- PAYS D'ACCUEIL DU DONON --

Copie de la lettre du Président de l'Association du Pays d'Accueil du Donon aux Maires

" Dans le cadre du Pays d'Accueil du Donon, une étude va être lancée sur l'aménagement de camping et l'aménagement d'habitat léger de loisir.

les habitats légers de loisirs peuvent être des ensembles autonomes ou associés à une activité, ou encore être implantés en petit nombre dans un terrain de camping.

ils peuvent être un atout intéressant pour un certain type de clientèle touristique et de passage (campeurs, randonneurs, visiteurs...)

Aussi dans le cas où dans votre commune, une association ou un professionnel serait intéressé, je vous serais reconnaissant de me le faire savoir dans les meilleurs délais. "

-- PROVERBES DE SEPTEMBRE --

<u>En patois</u>	<u>Traduction</u>
1.- Plûche de septembe Vigne abondante.	1.- Pluie de septembre Vigne abondante.
2.- E lè Saint-Mansuy Les loûrres i pays.	2.- A la Saint-Mansuy, les veillées au pays.
3.- E lè Saint-Michel L'échelle à pnotèille.	3.- A la Saint-Michel L'échelle au pommier.
4.- E lè Saint-Kyô Lè lmère aû kyô.	4.- A la Saint-Cloud La lumière au clou.
5.- E lè Saint-Matthieu Eul jo a comme lè neuille.	5.- A la Saint-Matthieu Le jour est comme la nuit.

-- CONSEILS --

M . J .

DANS LA RUE:

- \* Si vous vous sentez suivi, entrez dans un commerce.
- \* si vous devez transporter une grosse somme d'argent:
  - n'en parlez pas autour de vous,
  - faites-vous accompagner d'une personne sûre,
  - répartissez cette somme en divers endroits (poches, sac...).

Enfin, si vous vous sentez menacés ou si des individus suspects ont pris contact avec vous:

- \* ne restez pas isolé, parlez-en à un parent, un voisin ou un passant,
- \* téléphonez ou faites téléphoner à votre Brigade de Gendarmerie qui vous conseillera utilement.

Essayez d'aider les services de Gendarmerie à identifier les auteurs de vols ou d'agressions en relevant le signalement du ou des voleurs et du véhicule qu'ils ont pu utiliser.

CONSEILS DE SECURITE AUX FEMMES:

- \* Evitez, dans la mesure du possible, de sortir seule le soir.
- \* Evitez les lieux déserts, rues contre-allées, couloirs, ascenseurs ainsi que les zones d'ombre ou, la nuit, les voies mal éclairées.
- \* Marchez au milieu du trottoir, en sens inverse de la circulation: vous éviterez ainsi les " pièges " des portes cochères et ceux des motos rafleuses de sacs à main.
- \* Marchez d'un pas assuré en regardant droit devant vous (une allure craintive et hésitante attire l'attention des voyous).
- \* Ne portez pas vos sacs en bandoulière, mais tenez-les plaqués contre votre poitrine. Préférez toujours un petit sac à un grand et ne l'emportez pas systématiquement avec vous: pour votre porte-monnaie, vos clés et vos papiers, vos poches suffisent.

.../...

CHEZ VOUS:

- \* N'ouvrez pas à des inconnus. Utilisez au maximum les ressources qu'offrent viseurs optiques (judas) ou interphones. Exigez de tout livreur ou démarcheur sa carte professionnelle: dans le doute, téléphonez à son entreprise pour vérifier. Placez une chaîne intérieure pour parlementer avant d'ouvrir.
- \* Si vous vivez seule, évitez d'en faire état: dans le botin, sur votre boîte à lettres ou votre porte, ne faites pas figurer votre nom en entier: un nom et l'initiale suffisent.

HORS DE CHEZ VOUS:

- \* Si vous vous sentez en danger, il faut d'abord fuir l'agresseur. Si vous ne pouvez le faire, faites du BRUIT au maximum: il existe par exemple un accessoire peu encombrant, efficace et qui crée la surprise: le sifflet à roulette.

--- UNE AVENTURE FRANCO - ANGLAISE ---

(de la part de Monsieur Jean COLOTTE, 7, rue de la Côte à THIAVILLE/Meurthe, téléphone: 83 75 16 86).

Le 4 septembre 1944, le combat faisait rage à la vieille ferme de VIOMBOIS, près d'un petit hameau lorrain, à 7 km de THIAVILLE à vol d'oiseau. Dans la soirée, alors que de nombreux morts et blessés gisaient de part et d'autre, les résistants du maquis G.M.A.-Vosges abandonnèrent les lieux.

Dans la soirée du 5 septembre, mon ami Jean-Paul YOCOM, envoyé par le garde forestier BORTOLOLI, vint me trouver chez mes parents où j'étais rentré dans la nuit, pour me prévenir que 11 militaires, dont ils ignoraient la nationalité, étaient cachés en lisière de forêt à CENIMONT - THIAVILLE.

Accompagné de Théo BLANC, je me rendis près de ces militaires et me rendis compte qu'il s'agissait de S.A.S. dont je connaissais l'uniforme pour les avoir vus à VIOMBOIS, avant le combat. Ce groupe avait été parachuté par erreur dans les environs de CHARMES, à 45 km de THIAVILLE, alors qu'il devait être largué à VIOMBOIS, ce qu'il m'expliqua à l'aide de leur carte et de notre parler " petit nègre " réciproque.

Il n'était plus possible de contacter le maquis démantelé la veille. D'ailleurs, le passage obligé par le pont rail-route de THIAVILLE aurait été fatal à ces S.A.S. . Ceux-ci avaient besoin de ravitaillement et nous partîmes, Théo BLANC et moi-même dans le but de nous procurer le nécessaire. Vers 19 heures, nous retournâmes vers les Anglais, munis du ravitaillement; nous étions à bicyclettes, sur lesquelles nous avions fixé des outils de jardinage pour tromper l'ennemi.

Après avoir remis ce ravitaillement, nous repartîmes vers la maison. Mais il était plus de 21 heures, heure du couvre-feu. Par trois fois, des patrouilles allemandes nous arrêtaient pour contrôle d'identité qui chaque fois nous fut favorable grâce à de fausses cartes d'identité que possédait mon ami Théo, cartes de l'organisation TOD.

Celles-ci nous ont à coup sûr sauvé la vie car, depuis deux jours, après l'affaire de VIOMBOIS (où les Allemands laissèrent plus de 200 tués), la région était strictement surveillée. Bien des résistants fuyards, rescapés de VIOMBOIS, furent ainsi arrêtés, fusillés ou déportés.

Au petit matin suivant, j'allais, seul, retrouver les S.A.S. pour les emmener en pleine forêt, dans des roches que je connaissais, pour y établir un cantonnement, après avoir franchi la route de THIAVILLE à SAINTE-BARBE, parcourue par de nombreuses patrouilles ennemies. Ce déplacement se passa sans problème tout comme, deux jours avant, pour les S.A.S. seuls, leur voyage à bicyclette de CHARMES à THIAVILLE, en pleine vue, sur les routes nationales. Avec une audace folle, presque inconsciente, ils échappèrent aux patrouilles allemandes.

Je restai au cantonnement plusieurs jours, ravitaillés que nous fûmes par ma mère et une amie, Simone MELINE, qui se chargea de faire rejoindre le maquis de MOUSSEY aux Anglais, à travers les forêts, à 25 km de THIAVILLE. Là, ils retrouvèrent un autre groupe de S.A.S. qui avait été en liaison avec le maquis de Viombois et possédait des JEP pour ses coups de main et ses déplacements.

Voilà la relation succincte de mes aventures avec les Anglais qui m'avaient fait don d'un béret S.A.S. que je ne puis retrouver. J'aimerais fort en avoir un autre (Merci d'avance).

God Save our gracious King  
Long live our noble King  
God Save the King  
Send him victorious  
Happy and victorious  
Long to reign over us  
God save the King.

Excusez mon orthographe et ma prononciation, mais c'est tous le souvenir de ce que j'avais appris lors de moncourt et mémorable séjour avec les S.A.S. ... il y a 43 ans.

J. C. MAI 1987

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

CLUB DE L'AMITIE:

GENEROSITE

Le Président et tous les membres du Club remercient chaleureusement les responsables du Foyer Rural pour leur don généreux à l'occasion de leur soirée cabaret et les assurent que cette somme (500 F) sera utilisée au mieux des intérêts des personnes âgées.

Nous remercions aussi de tout coeur Mr. Gaston STOUTER qui a offert le Coq de ladite danse le lundi de la fête de THIAVILLE.

A. B .

POURQUOI LE C.D. 159 SEPARÉ-T-IL THIAVILLE ET LA CHAPELLE ?

Cette situation date de 1789.

L'Assemblée Nationale Constituante décide de diviser administrativement la France en départements, districts, cantons et communes. Des commissaires désignés à cet effet le 30 décembre 1789 remettent leur travail: le procès-verbal de délimitation au Comité de Constitution le 9 Janvier 1790.

Que décide ce procès-verbal pour notre petite région?

Deux communes sont créées: THIAVILLE et LA CHAPELLE qui forment le canton de Baccarat avec Baccarat, Bertrichamps, Deneuvre, Fontenoy-la-Joûte, Gélacourt, Glonville et les Verreries Sainte-Anne. Elles font partie du district de Lunéville et du département de la Meurthe.

Quelle était la situation auparavant?

Trois Communautés: Thiaville, La Chapelle et Fagnoux se partagent le " finage de Thiaville " qui occupe la rive gauche de la Meurthe, Bertrichamps s'étendant sur la rive droite. Elles forment une Paroisse, Annexe de Deneuvre; Le Pouillé du diocèse de Toul stipule en 1705: " La Paroisse est composée de la ville de Deneuvre, du bourg de Baccarat, de La Chapelle qui est son annexe et du hameau de Thiaville qui n'est qu'un finage commun avec La Chapelle. " (NDLR: Le hameau a toujours été et de loin le plus important, pratiquement le double de La Chapelle).

Fagnoux disparaît donc avec la nouvelle France.

Quelle était son importance en superficie

Le procès-verbal d'expertise des dégâts de l'orage de grêle du 9 Août 1741 permet d'en dessiner approximativement les limites (cf; la carte). Il s'agit du reste " des Fagnoux ": Fagnoux et Fagnouset.

En 1789, les Fagnoux ont onze maisons: Fagnoux proprement dit, la Cense du Fourneau, la Cense du Prey marcot, la Cense des Grands fins, le moulin de Fagnouset (le café actuel) et une maison forestière (En 1815, le garde forestier Antoine Ruyer qui a été agressé est " ramené à sa maison forestière derrière la Cote de Fagnouset).

Approximativement, Fagnoux a une superficie de 220 ha et Thiaville n'en a que 280.

La Communauté de Fagnoux:

Elle a un Maire représentant du Seigneur Evêque de Metz, un Syndic qui gère la Communauté, un Greffier, un Bangard (garde-champêtre).

Elle a des liens privilégiés avec La Chapelle, situation due à l'histoire. En effet, si en 1395, 1397, 1507 Fagnoux fait partie de la " Mairie de Thiaville " qui comprend " les villes de Thiaville, de La Chapelle, de Fagoul, de Fagnouzel, de Bertrichamps et de Humbelpaire ", en 1514, " La Chapelle, Faignon et Faignouzel " dépendent du Maire Rembault de Hembelpierre.

Au point de vue rentes seigneuriales, le Pied terrier de 1605 indique que les Laboureurs de Fagnoux et de La Chapelle ne payent pas de rentes en argent contrairement à ceux de Thiaville, alors qu'auparavant La Chapelle et Fagnoux devaient les mêmes rentes en grains et argent que Thiaville, mais payaient en plus tous les trois ans " la Songnie " (un bichet d'avoine et une poule par ménage). Enfin n'oublions pas que l'église se trouvait à La Chapelle.

En 1789, fagnoux reprendra pour son cahier de doléances à un article près celui de La Chapelle bien plus copieux et revendicatif que celui de Thiaville.

#### Le partage de Fagnoux.

Au moment du partage, Thiaville a 70 feux, La Chapelle 42 et Fagnoux 11 (chiffres des cahiers de doléances).

Le chemin de Thiaville à sainte-Barbe va servir de ligne de démarcation: la partie à droite en allant à Sainte-Barbe revenant à La Chapelle, la partie à gauche à Thiaville, ce qui va porter le nombre de feux pour Thiaville à 81, celui de La Chapelle reste inchangé, aucune maison ne se trouvant dans sa part (1).

La superficie de Fagnoux étant de 220 ha, Thiaville devait recevoir  $220 \times \frac{81}{123}$ , soit 145 ha. La section D dite de Fagnoux a une superficie de 162 ha;

123

Thiaville a donc été avantagé, conséquence de la ligne de séparation choisie la plus pratique. Du reste, contrairement à certaines communes du district de Blâmont se trouvant dans le même cas, aucune réclamation ne fut faite.

(1) le chemin actuel passant devant la maison forestière n'existe que depuis 1882, ce n'était qu'un chemin rural.

